



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/19
9 octobre 2006

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquantième réunion
New Delhi, 6 – 10 novembre 2006

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE
L'ONUDI POUR L'ANNÉE 2006**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT DU FONDS

1. L'ONUDI demande au Comité exécutif d'approuver, à sa 50^e réunion, la somme de 1 836 188 \$ US au titre des amendements de son programme de travail pour l'année 2006, plus des coûts d'appui d'agence de 7 217 \$ US.

2. Les activités proposées dans les amendements au programme de travail de l'ONUDI sont présentées au tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 : Amendements au programme de travail de l'ONUDI

Pays	Activité/Projet	Montant sollicité \$ US	Montant recommandé \$ US
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Préparation de projet :			
Cameroun	Préparation d'un projet d'élimination finale de toutes les utilisations restantes de bromure de méthyle	30 000	30 000
Sous-total pour la préparation de projet		30 000	30 000
B1. Autres activités :			
Algérie	Assistance technique afin d'éliminer le bromure de méthyle utilisé pour le déparasitage des légumineuses	55 188	51 000
Sous-total pour les autres activités		55 188	51 000
FINANCEMENT DE L'UNITÉ PRINCIPALE		1 751 000	[1]
Sous-total		1 836 188	81 000
Coûts d'appui à l'agence (7,5 pour cent pour la préparation de projet, le renforcement des institutions et les autres activités de plus de 250 000 \$ US, et 9 pour cent pour les autres activités de moins de 250 000 \$ US) :		7 217	6 840
Total:		1 843 405	87 840

[1] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/50/20

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1 : Préparation de projet

Cameroun: Préparation d'un projet d'élimination finale de toutes les utilisations restantes du bromure de méthyle

Description des projets

3. Au nom du gouvernement du Cameroun, l'ONUDI présente une demande de préparation de projet visant l'élimination de toutes les utilisations restantes de bromure de méthyle. Le projet portera sur tous les utilisations du bromure de méthyle à des fins réglementées actuellement en cours au Cameroun. En 2005, le gouvernement du Cameroun a déclaré une consommation de bromure de méthyle de 9,72 tonnes PAO en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal. La consommation de base de bromure de méthyle en vue d'assurer la conformité est de 18,09 tonnes PAO.

Observations du Secrétariat

4. À sa 45^e réunion, le Comité exécutif a examiné un rapport périodique présenté par l'ONUDI sur la mise en oeuvre du projet de démonstration de solutions de remplacement au bromure de méthyle qui avait été approuvé à la 25^e réunion du Comité. Sur la base de ce rapport, le Comité exécutif a pris note que le projet de démonstration « ...a donné lieu à l'élimination complète de l'utilisation du bromure de méthyle à des fins réglementées comme fumigène pour le sol dans le secteur du tabac » (décision 45/13).

Recommandations du Secrétariat du Fonds

5. Compte tenu de la décision 45/13 du Comité exécutif, le Secrétariat recommande l'approbation globale de cette demande, en étant entendu qu'elle ne comprend pas le secteur du tabac où on avait réalisé l'élimination totale.

SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

B1 : Autres activités

Algérie: Assistance technique afin d'éliminer le bromure de méthyle pour le déparasitage des légumineuses

Description du projet

6. Au nom du gouvernement de l'Algérie, l'ONUDI a sollicité un financement de 55 188 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 4 967 \$ US pour un projet d'assistance technique visant à éliminer 1,57 tonne PAO de bromure de méthyle utilisé pour le déparasitage des légumineuses (pois chiches, fèves, lentilles et fèves à cheval) dans le pays. Cette consommation constitue presque 50 pour cent de la consommation totale du bromure de méthyle

en Algérie en 2005 (3,60 tonnes PAO). La consommation de base de bromure de méthyle afin d'assurer la conformité est de 4,65 tonnes PAO.

7. Il y a deux sources de légumineuses au pays, cultivées localement et importées. Les légumineuses cultivées localement sont infestées dans les champs par un type d'insecte nuisible (bruchidés). Les insecticides de contact utilisés dans les champs sont coûteux et ils ne sont pas très efficaces parce qu'ils ne pénètrent pas dans le grain et ne tuent donc pas tous les insectes. À l'entrepôt, les légumineuses sont infestées par d'autres insectes nuisibles, et il faut donc procéder à la fumigation dans des chambres de fumigation à l'aide de bromure de méthyle. La technologie à employer pour remplacer le bromure de méthyle est l'application de phosphine dans ces mêmes chambres de fumigation.

8. Le projet sera coordonné avec les Coopératives des Céréales et des Légumes Secs (CCLS) et le Bureau algérien interprofessionnel des céréales. Il couvre les coûts de la formation et des équipements.

Observations du Secrétariat du Fonds

9. Le Secrétariat a pris note que la mise en application du programme d'assistance technique permettra d'éliminer 1,57 tonne PAO de bromure de méthyle, la consommation restante de 2,03 tonnes PAO étant utilisée pour la fumigation des dattes à haute teneur en humidité pour laquelle l'ONUDI a reçu du financement à la 34^e réunion du Comité exécutif afin de préparer un projet d'élimination. Ce projet est toujours en cours et il n'y a pour le moment aucune solution de remplacement techniquement acceptable et commercialement disponible pour les dattes à haute teneur en humidité. En outre, dans le cadre de la décision XV/12, les Parties au Protocole de Montréal ont décidé notamment que les Parties devraient reporter l'examen de l'état de la conformité des pays qui utilisent plus de 80 pour cent de leur consommation de bromure de méthyle pour les dattes à haute teneur en humidité jusqu'à deux ans après que le TEAP ait officiellement indiqué qu'il existait des solutions de remplacement au bromure de méthyle et qu'elles étaient disponibles pour ces applications.

10. Tel qu'indiqué dans la proposition de projet, la phosphine n'est pas utilisée en Algérie puisqu'elle n'a pas encore été enregistrée, et aussi parce que bon nombre d'agriculteurs s'interrogent sur l'efficacité de la phosphine contre les insectes nuisibles infestant les légumineuses. Le Secrétariat a demandé des explications sur ces questions, et l'ONUDI a fourni une lettre du CCLS confirmant que le produit sera enregistré très bientôt. L'ONUDI a aussi informé le Secrétariat que le projet examinera l'utilisation de la phosphine dans les entrepôts plutôt que dans les champs.

11. Le Secrétariat et l'ONUDI ont discuté des questions liées au coût des programmes de formation, et convenu d'un coût final pour le projet de 51 000 \$ US.

Recommandation du Secrétariat du Fonds

12. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager approuver le projet d'élimination du bromure de méthyle utilisé pour la fumigation des légumineuses, à un coût total de 51 000 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 4 590 \$ US pour l'ONUDI, en étant entendu que la

consommation admissible restante de bromure de méthyle en Algérie serait de 2,03 tonnes PAO et serait utilisée pour la fumigation des dattes à haute teneur en humidité.
